

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

**Date de convocation :** 20 septembre 2022

**Date d'affichage :** 07 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-sept septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents :** MM. Christine BISSON, Benoît FOURREAU, Martine HERMAN, Prescilla LEGLUAIS, Marie-Laure LEHENAFF, Jérôme MAUGER (arrivé à 20 h), Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS.

**Absents excusés :** MM. Jacky MARIE, Nadia CHETTOUH, Alexandre HERMAN.

**Secrétaire de séance :** Mme Prescilla LEGLUAIS.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 AOUT 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 30 août 2022.

### **DEVIS TRAVAUX LE PONT**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les devis reçus des entreprises SAS TP GENET de MARIGNY LE LOZON, PIGEON TP NORMANDIE de SAINT SEBASTIEN DE RAIDS, SAS LEHODEY TP de MUNEVILLE SUR MER et COLAS de SAINT-LO relatifs à l'aménagement de chaussée au lieu-dit Le Pont.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent le devis le moins disant de l'entreprise SAS LEHODEY TP de MUNEVILLE SUR MER d'un montant de 12 248,40 € TTC.

### **DEVIS STATION DE L'AUBRIERE**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le poste de la station d'épuration de l'Aubrière est fonctionnel mais sous son mode de fonctionnement dégradé.

Afin de rétablir cette situation, un devis a été demandé à l'entreprise SAUR de COUTANCES.

Celle-ci nous propose un devis d'un montant de 1 573,20 € TTC.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ce devis.

### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2021**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le Service Public d'Assainissement du Bourg et du village de l'Aubrière de la Commune de CAMBERNON, établi par la Mairie, pour l'année 2021.

Il leur précise qu'au niveau du Bourg la capacité de la station est de 150 EH pour un nombre d'habitants concernés de 95. Au niveau de l'Aubrière la station est de 80 EH pour un nombre d'habitants concernés de 60.

Un prêt a été réalisé auprès de la Commune pour une durée de 25 ans.

Enfin il leur précise que le prix de l'eau assainie en 2021 est de 1,73 € TTC/m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup>.

En 2021, les volumes facturés sont en augmentation de 11.57 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ledit rapport.

## **PLAN NEIGE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler le plan neige dans les mêmes conditions que l'année dernière et décide de faire appel à l'entreprise MALLET de MUNEVILLE LE BINGARD pour les interventions de déneigement.  
Pour cela, il charge Monsieur Joël PEZERIL, Adjoint en charge des chemins, d'effectuer les démarches.

## **EPARAGE**

Monsieur le Maire fait un point avec les membres du Conseil Municipal sur l'éparage qui a été effectué sur la Commune par l'entreprise VANTOMME.  
Celui-ci est pratiquement terminé et de manière générale a été effectué correctement.

## **LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan intermédiaire de la lutte contre les frelons asiatiques au 31 août 2022.

Il leur précise notamment que le mois d'août est particulièrement marqué par 25% des signalements qui ne sont pas des frelons asiatiques (frelons européens) ou qu'il n'y ait pas de nid (butinage).

Au 31 août 2022, 6 133 signalements ont été reçus par la FDGDON alors qu'en 2021 le chiffre était de 2 309.

## **ARRET DE BUS VILLAGE DE L'AUBRIERE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande reçue en Mairie de Madame Sophie PREVEL demeurant L'Aubrière à CAMBERNON concernant la mise en place d'un abri bus à l'arrêt de bus au village de L'Aubrière.

Au vu du peu d'enfants utilisant ce mode de ramassage, après débat, à l'unanimité des membres présents (8 voix contre et 2 abstentions), le Conseil Municipal, refuse cette demande.

## **SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une personne avait loué la Salle des Fêtes le week-end du 17 septembre 2022 et a annulé une semaine avant pour motif de santé.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sont d'accord pour lui rendre à titre exceptionnel l'acompte perçu, et la caution.

De plus, Monsieur le Maire leur propose de faire signer et remettre aux locataires le règlement intérieur de la Salle des Fêtes lors du versement des chèques d'acompte et de caution.

Il leur propose aussi d'ajouter à l'article 1 du règlement intérieur : « sur présentation d'un justificatif ».  
Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition.

Madame Prescilla LEGLUAIS demande aux membres du Conseil Municipal la gratuité de la Salle des Fêtes pour le marché de Noël organisé par l'Association des Parents-Elèves du RPI CAMBERNON-MONTHUCHON au motif que cette manifestation concerne tous les enfants et les familles du RPI.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette demande.

## **ARRETE SECHERESSE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un arrêté préfectoral datant du 15 septembre 2022 reçu de Monsieur le Préfet de la Manche prescrivant des mesures de restriction d'usages liées au franchissement des seuils d'alerte, d'alerte renforcée et crise sécheresse sur le territoire de la Manche jusqu'au 31 octobre 2022.

Le territoire hydrographique Douves-Taute-côtiers nord-est est placé en alerte.

**En situation d'alerte il est interdit :** (Nord Cotentin, Douve - Taute - Côtiers nord-est)

**L'arrosage des massifs de fleurs privés et publics ;**

Les travaux consommateurs d'eau, les travaux en rivière, les manœuvres des ouvrages hydrauliques et les rejets dans le milieu naturel, sauf ceux soumis à autorisation de la **DDTM** ;

La réalisation et la mise en service de nouveaux forages, pompages, retenues d'eau destinés à d'autres usages que l'alimentation en eau potable ;

L'alimentation des fontaines publiques d'ornement et des « jeux d'eau » ;

L'alimentation des douches de plages à l'exception de celles utilisées par les postes de secours.

### **REPAS DES ANCIENS**

Mesdames Christine BISSON et Martine HERMAN présentent aux membres du Conseil Municipal les 2 projets de menus établis par le traiteur pour le repas des anciens qui aura lieu le dimanche 20 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de retenir le menu 1 pour un montant de 19 € sans les vins et les gâteaux apéritif.

### **VISITE DES CHEMINS**

Monsieur le Maire propose de réunir la commission des chemins le samedi 5 novembre 2022 à 14 h afin de procéder à la visite des chemins.

### **FLEURISSEMENT DU BOURG**

Monsieur le Maire propose de réunir la commission fleurissement le mercredi 26 octobre 2022 à 14 h afin de procéder au fleurissement automnal du Bourg.

### **CONSEILLER NUMERIQUE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu en Mairie Monsieur Mathéo Gaucher, Conseiller Numérique France Services qui se déplacera à bord du Bus afin de proposer aux personnes de notre Commune des ateliers informatiques.

Cette assistance sera réalisée durant les heures de présence actuelles du Bus France services, le mardi de 14 h à 16 h toutes les 5 semaines, dans la Salle de Conseil de la Mairie. Les prochaines visites cette année auront lieu les mardi 27 septembre et 6 décembre 2022.

Il proposera dans un premier temps des ateliers d'initiation au numérique et un accompagnement aux usages quotidiens de l'outil informatique (messagerie électronique (envoi classique, envoi de pièces jointes, réception, réponse et gestion), découvrir et utiliser les réseaux sociaux, découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication sur les outils numériques, acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin, etc...), dans l'optique d'une montée en compétence numérique des usagers.

Ces ateliers sont gratuits et le conseiller numérique apportera du matériel informatique (les personnes qui le souhaitent pourront bien entendu amener leur propre matériel).

### **ACCUEIL DU NOUVEAU PRETRE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'accueil du nouveau prêtre prévu le jeudi 29 septembre 2022 à 18 h 30 à l'église de CAMBERNON, suivi d'un verre de l'amitié offert par la Municipalité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur Jean-Dominique BOURDIN, Maire de Coutances proposant de s'engager ou non dans la réflexion sur la constitution d'une commune nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ne souhaite pas s'engager dans cette réflexion sur la constitution d'une commune nouvelle.

Au vu de la défection de Monsieur Jacky MARIE et de la faible demande des habitants de la Commune, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que les permanences du mardi effectuées par les Adjointes ne soient plus systématiques.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mardi 8 novembre 2022 à 19 h 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 40.